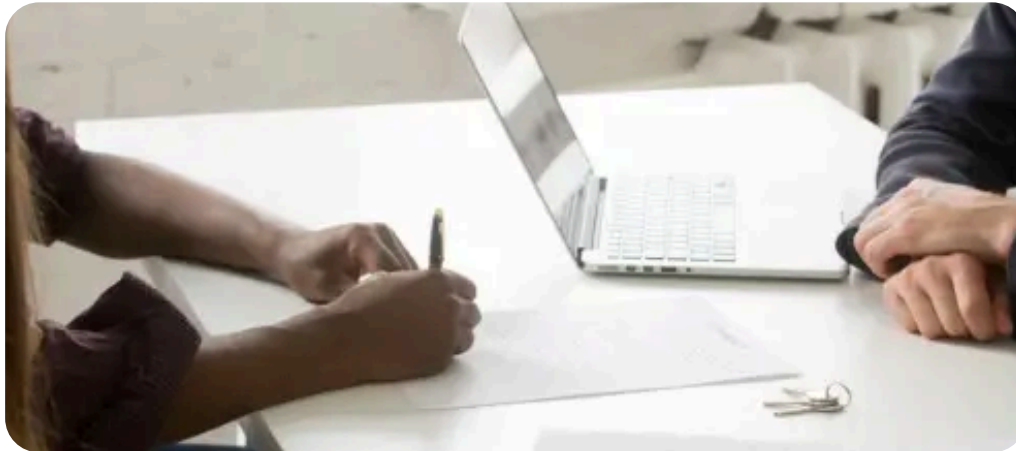


LA CONTRACTUALISATION AVEC LES MAÎTRES D'OUVRAGE



CONTEXTE

Cette formation porte sur la relation contractuelle entre l'architecte, le maître d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage avec des focus sur les postures contractuelles à avoir suivant les montages des projets.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assimiler les types de contrats de maîtrise d'œuvre et d'Architecte possibles avec le maître d'ouvrage
- Comprendre les étapes de contractualisation d'une opération avec le maître d'ouvrage
- Identifier les montages immobiliers dans lesquels le maître d'œuvre et l'Architecte peuvent être intégrés et leurs rôles

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Connaître les types de contrats de maîtrise d'œuvre et d'Architecte possibles avec le maître d'ouvrage
- Savoir mener une contractualisation d'une opération avec le maître d'ouvrage
- Comprendre le rôle suivant les montages immobiliers dans lesquels le maître d'œuvre et l'Architecte peuvent être intégrés et leurs rôles

Formation animée par

GABRIELLE

MILLAN

modalités

d'évaluation :

 QCM

TARIF : 500 € HT

INSCRIPTIONS
OBLIGATOIRES SUR
NOTRE SITE WEB :
CYCLE
REGLEMENTATION

PRÉREQUIS : Aucun

PUBLIC CIBLE :
Architectes et acteurs
du cadre de vie

NOMBRE DE JOURS/
HEURES : 1 jour/
7 heures

LES MÉTHODES
MOBILISÉES

Documents supports de
formation projetés

Exposés théoriques

Etude de cas concrets

Quiz en salle

MATIN

- **Les contrats de maîtrise d'œuvre et d'Architecte**
 - Structuration de la maîtrise d'œuvre
 - Convention de maîtrise d'œuvre
 - Particularités du contrat d'architecte et déontologie
 - Les livrables et leurs impacts contractuels
- **Les principaux montages d'opérations**
 - La maîtrise d'ouvrage directe
 - La vente en état future d'achèvement VEFA
 - Le contrat de promotion immobilière CPI
 - Les partenariats publics privés PPP
 - Les marchés publics MPGF etc.

APRÈS-MIDI

- **La position de la maîtrise d'œuvre et de l'architecte suivant les montages**
 - Relations avec la maîtrise d'ouvrage
 - Relations entreprises
 - Relations autres intervenants
 - Echange avec anciens architectes d'un immeuble
 - Obligations et responsabilités contractuelles
- **Etude de cas**
 - Exemples de documents contractuels
 - Clauses types à vérifier
 - Points de vigilance dans les contrats et montages



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en oeuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »

Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation. Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO. Profitez de cette nouvelle année pour vous mettre à jour et établir votre plan de rattrapage.